



Caractérisation du milieu humide sur les lots acquis par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 2020 – Suivi An 1

Projet REM

N° de document : H355608-30000-121-230-0002 Rév01

N° Aconex : 01-REM-RAPP-ENV-00009

2022-03-01

Zastavniouk,
Carol

Signé numériquement par
Zastavniouk, Carol
DN : cn=Zastavniouk, Carol,
email=carol.zastavniouk@hatch.com
Date : 2022.03.01 12:06:50 -05'00'

Préparé par :
Carol Zastavniouk
Auteur principal

Leger, Eric

Signature numérique de
Leger, Eric
Date : 2022.03.01
13:15:58 -05'00'

Vérifié par :
Éric Léger
Vérificateur principal
Coordonnateur d'équipe

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Nom	Rôle
Carol Zastavniouk	Auteur principal
Éric Léger	Vérificateur principal
Micheline Larose	Édition document et contrôle qualité

REGISTRE DES ÉMISSIONS

Émission	Date	Description
R00	2022-02-23	Émission finale
R01	2022-03-01	Émission finale

Table des matières

1	Introduction	1
2	Méthodologie.....	1
3	Résultats	2
4	Statut de conservation	2
5	Références.....	3

Liste des annexes

Annexe A — Carte du milieu humide et carte du grand parc de l'ouest	A
Annexe B — Photos 2021.....	B

1 Introduction

La compensation pour les pertes de milieux humides sur l'Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue s'est faite, par l'acquisition par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, et financée par CDPQi, de quatre lots renfermant un marécage arborescent. Ces lots étant limitrophes au Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, cela a permis d'inscrire cette acquisition dans le cadre du projet d'agrandissement de ce parc-nature (qui sera éventuellement annexé au Grand Parc de l'Ouest) et de la stratégie de conservation des milieux naturels d'intérêt écologique du territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Cette acquisition s'est déroulée le 21 avril 2020.

Les lots en question, localisés dans un boisé au nord du chemin de l'Anse-à-l'Orme et à l'ouest de la rue Old Forest, sont les suivants :

- + 1 559 524
- + 1 559 528
- + 2 461 307
- + 2 461 315

Afin de quantifier et qualifier la compensation des milieux humides, il s'est avéré pertinent de délimiter et de caractériser le marécage présent pour en évaluer la valeur et fonction écologique. Cela a été achevé en 2020 (CDPQ Infra inc., 2020) et un suivi « An 1 » a été effectué en 2021, le but de ce rapport.

2 Méthodologie

Une analyse des données cartographiques des milieux humides potentiels de Canards Illimités Canada (CIC, 2020) et de Google Earth Pro a été effectuée préalablement à la sortie sur le terrain en 2020. Sur les lieux, l'identification du milieu humide en 2020 a été effectuée selon le document « *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* » (Bazoges et coll., 2015). Puisque la superficie du milieu humide était de plus de 0,6 ha, trois stations d'inventaire ont été réalisées et positionnées à différents endroits représentatifs. Cette méthode est basée sur la présence d'indicateurs biophysiques, édaphiques, hydrologiques et sur des relevés de végétation.

Les mêmes trois stations d'inventaires (approximativement) ont été choisies pour l'année 2021. Un formulaire d'identification et de délimitation de milieux humides a été rempli à chaque station et maintes photographies ont été prises. Des sondages pédologiques ont été effectués à l'aide d'une pelle afin de déceler la présence de mouchetures et de matrice gleyifiée ainsi que pour vérifier la texture des sols et l'épaisseur de la matière organique.

3 Résultats

La visite de terrain pour le suivi An 1 du milieu humide situé sur les lots acquis par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 2020 a eu lieu le 10 septembre 2021 par les biologistes de la Coentreprise CIMA+ | Hatch (CCH). Le rapport initial de 2020 présente une caractérisation et une délimitation détaillées du milieu humide, un marécage arborescent de 6 010 m², ainsi qu'une évaluation de la valeur et fonction écologique (CDPQ Infra inc., 2020). Ce milieu humide est illustré à l'annexe A et les photographies représentatives de la visite de 2021 sont présentées en annexe B.

La végétation, les sols et les indicateurs hydrologiques étaient cohérents avec les conclusions de 2020. La canopée avait un recouvrement d'environ 80 à 90 %, dominé par l'Érable argenté (*Acer saccharinum*) et l'Érable rouge (*Acer rubrum*), avec quelques individus d'Orme d'Amérique. Pour la strate arbustive, il y avait surtout deux espèces exotiques envahissantes (EEE), le Nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) et le Nerprun bourdaine (*Frangula alnus*). Seulement deux espèces dans la strate herbacée ont été vues pendant le suivi de 2021, le Laportea du Canada (*Laportea canadensis*) et le Ménisperme du Canada (*Menispermum canadense*). Comme en 2020, aucune espèce floristique à statut particulier n'est présente dans le marécage, mais une Sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*, vulnérable) a été encore observée à moins de 5 m à l'ouest de ce dernier (voir l'annexe A). Les sols n'étaient pas hydromorphes et le drainage était imparfait ou modérément bon. L'indicateur hydrologique primaire observé était des lignes de démarcation d'eau sur les arbres et les indicateurs secondaires présents étaient un système racinaire peu profond, plusieurs racines hors du sol et des lignes de mousses sur les troncs. Encore plus de déchets d'origine anthropique étaient vus dans le milieu humide que l'année précédente (herbes et plantes ornementales coupées, bois d'œuvre, pneu, bombonne de propane, cannettes). Sans que ce ne soit encore un problème majeur, il serait souhaitable que des affiches soient ajoutées, en bordure du milieu humide, mentionnant que ce boisé est pour fin de conservation et peut-être également ajouter des affiches interdisant le dépôt de déchets. Ce milieu humide boisé est limitrophe au chemin de l'Anse-à-L'Orme ainsi qu'à la piste cyclable. Il pourrait être pertinent d'ajouter des panneaux le long de ces deux axes.

4 Statut de conservation

Selon les informations obtenues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, un processus de révision de l'ensemble du plan d'urbanisme a démarré. Pour la mise sous conservation du lot acquis, son intégration sera effectuée dans le cadre de ce processus; le lot 1 559 524 fait partie intégrante du Grand Parc de l'Ouest. Une carte a été fournie par la municipalité montrant l'intégration des lots dans le parc projeté (indiqué par une flèche rouge sur la carte du Grand Parc de l'Ouest en annexe A).

5 Références

Bazoges, A., D. Lachance et C. Villeneuve. 2015. Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 pages + annexes.

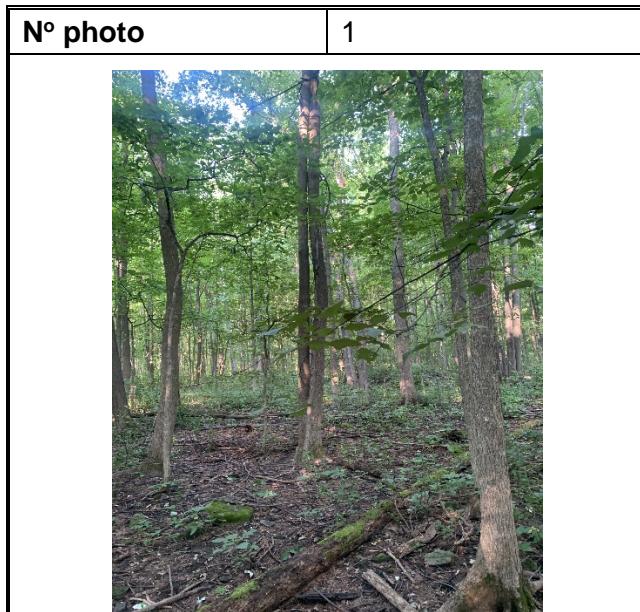
CDPQ Infra inc., 2020. *Réseau électrique métropolitain. Caractérisation du milieu humide sur les lots acquis par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 2020.* Rapport final préparé par la Coentreprise CIMA+ | Hatch pour CDPQ Infra. Novembre 2020. 14 pages + annexes.

ANNEXE A

ANNEXE A — CARTE DU MILIEU HUMIDE ET CARTE DU GRAND PARC DE L'OUEST

ANNEXE B

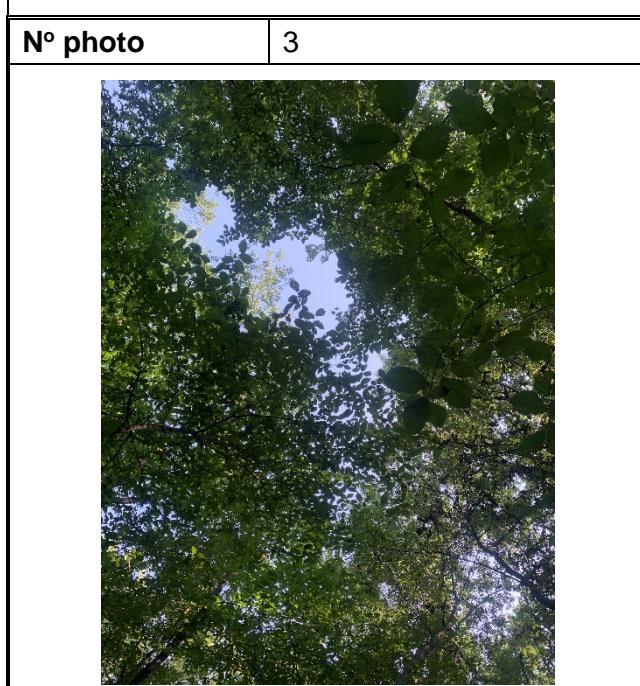
ANNEXE B — PHOTOS 2021



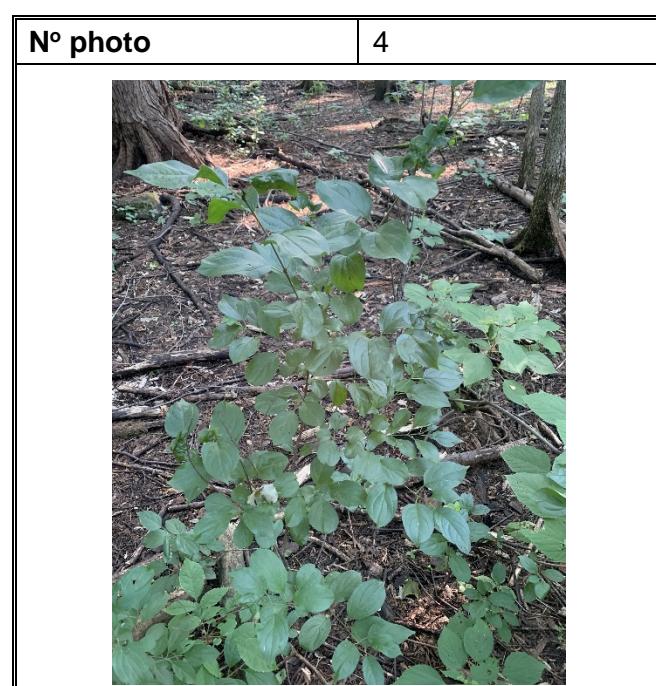
Description : Vue sur le marécage arborescent



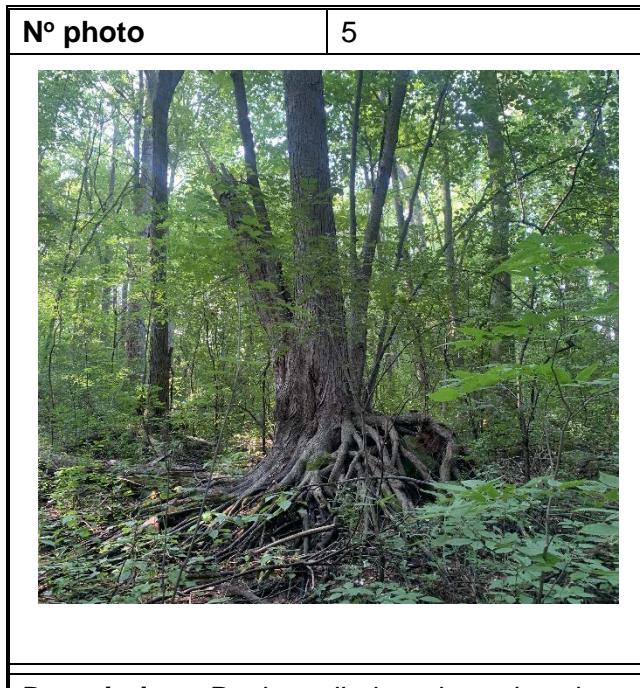
Description : Système racinaire peu profond



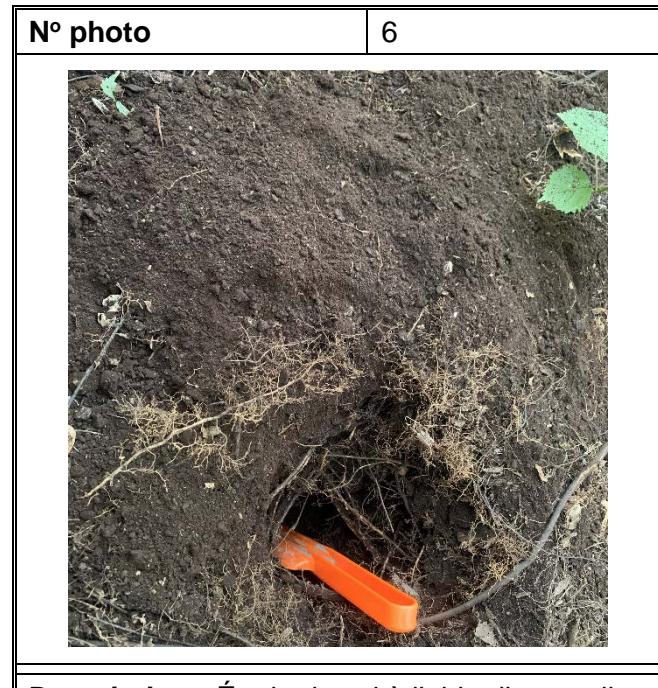
Description : Canopée du marécage



Description : Nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*)



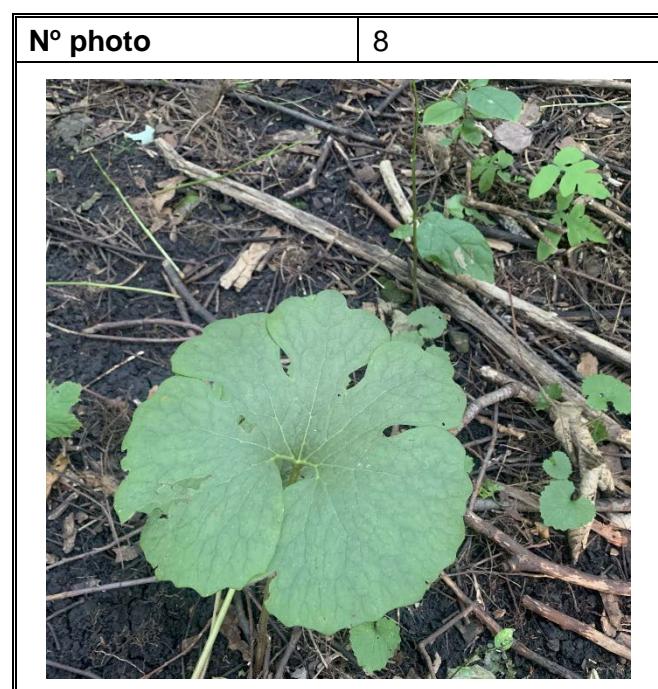
Description : Racines d'arbres hors du sol



Description : Étude du sol à l'aide d'une pelle



Description : L'un des déchets présents dans le marécage



Description : Sanguinaire du Canada
(*Sanguinaria canadensis*)